

Cahors, le 05 avril 2023

Monsieur le Maire,

Une demande de permis de construire n° **PC 046 013 22 B0002** relative à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol a été déposée par **ENERGIE BACH (WPD SOLAR)**, représenté par M. Nicolas FRITSCH, sur votre commune.

En raison du règlement écrit de la zone ZcA de la carte communale de Bach, prévoyant expressément p. 37 que le projet de centrale solaire reçoive l'avis favorable de la CDPENAF, ce projet est soumis pour **avis simple** à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Je vous informe que le **31 mars 2023**, la CDPENAF a émis un **avis favorable** à la réalisation de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice départementale adjointe
des territoires du Lot,



Cécile DUMAINE-ESCANDE

M. Patrick VALETTE
Mairie
Le Bourg
46230 Bach

Copies :

- Communauté de communes Quercy-Causse
- Sous-Préfet de Cahors